

COMMUNE DE SAINT-REMY
01310

Liste des délibérations examinées par l'organe délibérante
en séance du 12/06/2023

Délibération n°202306A examinée le 12/06/2023 :

Révision des tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des redevances dues par les familles utilisatrices de la garderie extra-scolaire n'ont pas été augmentées depuis de nombreuses années.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il propose une augmentation d'un euro, soit :

De 7h15 à 8h35 : 24 €/mois pour les réguliers.

De 16h30 à 17h30 : 24 €/mois pour les réguliers.

De 16h30 à 18h30 : 39 €/mois pour les réguliers.

3.60 € de l'heure pour les usagers occasionnels.

Il informe que d'après un besoin des parents, la garderie sera ouverte 15 min de plus les matins soit à 7h15 au lieu de 7h30.

Approuvée

Délibération n°202306B examinée le 12/06/2023 :

Renouvellement de la convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boisson pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de SAINT REMY a acheté la licence d'exploitation de débit de boisson de 4^{ème} catégorie, suite à la vente aux enchères SELARL AHRES, le 25 septembre 2019.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame HEINRICH Line et Monsieur AUTRET Kevin locataires du restaurant Auberge de Saint Rémy dont le la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse est propriétaire, ont fait la demande de louer la Licence IV de débit de boissons pour le restaurant.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de la location de la Licence IV est fixé à 250 euros par an (délibération 202003K du 12 mars 2020) et que la convention est à renouveler chaque année.

Le conseil accepte de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Madame HEINRICH Line et Monsieur AUTRET Kevin moyennant une redevance annuelle de 250 euros pour l'année 2024.

Approuvée

Délibération n°202306C examinée le 12/06/2023 :

Approbation de la convention entre la commune de St REMY et la CRD de la CA3B pour intervention d'un enseignant diplômé de musique à raison de heures par semaine pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur Le Maire propose de signer une convention entre la commune de St Rémy et le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de GBA pour une intervention d'un assistant spécialisé d'enseignement artistique, titulaire du diplôme universitaire de musicien, intervenant en milieu scolaire 2023-2024 pour un volume annuel de 102 heures sur le période du 04 septembre 2023 au 06 juillet 2024 (90 heures pour la réalisation de projets, 12 heures destinés à proposer un temps musical aux classes).

Ces interventions se dérouleront dans les locaux de l'école.

Une participation financière de la commune à raison d'un coût horaire de 35.95€, soit un montant forfaitaire de 2 444.42€ pour 68 heures d'intervention annuelles, 34 heures annuelles gratuites.

Il rappelle que cet assistant spécialisé en musique, Monsieur Steve SILLINGER, intervient au sein de notre école depuis plusieurs années. Les enfants et le corps enseignants l'apprécient. Ils ont déjà pu réaliser ensemble des projets très intéressants.

Approuvée

Délibération n°202306D examinée le 12/06/2023 :

Demande de subvention pour l'aménagement du parc de la salle associative : aire de jeux et bancs

Le projet, objet de cette demande de subvention, concerne l'aménagement du parc de la salle associative au centre du village de Saint Rémy.

Cet aménagement concerne :

- l'installation d'une pyramide de corde (hauteur 4,5 M) qui comprend : l'implantation, le terrassement, la mise à niveau d'une plateforme, le montage et scellement des jeux, la fourniture et pose de dalles amortissantes SECURIPLAY, ainsi qu'un panneau d'information
- l'installation d'une cabane pour enfants
- l'installation de bancs au parc de la salle associative et dans le village

Le plan de financement proposé à l'appui des différentes demandes de subventions :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
Installation aire de jeux et bancs	32 944 €	Subvention DETR/DSIL	40 %	13 178 €
		Subvention CD 01	30 %	9 883 €
		Autofinancement de la commune	30 %	9 883 €
TOTAL	32 944 €	TOTAL	100%	32 944 €

Approuvée

Délibération n°202306E examinée le 12/06/2023:

Dépôts de dossiers de demandes de subventions pour la rénovation du SLIS (ex CPINI) entre les communes de BUELLAS et SAINT-REMY

Le projet, objet de cette demande de subvention, concerne la rénovation du Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS) de Buellas Saint Rémy, bâtiment implanté sur la commune de Saint Rémy depuis mars 2000.

Ces travaux concernent :

- le remplacement des éclairages extérieurs et des luminaires intérieurs par des luminaires LED (réduction de la consommation)
- le remplacement des convecteurs type « grille pain » par des appareils de chauffage à fluide caloporteur (réduction de la consommation)
- le remplacement de 6 hublots de visibilité défectueux
- Travaux de rénovation intérieure : rafraichissement des peintures
- Remplacement des skydômes défectueux (lanterneau avec étanchéité) et dépose d'un habillage de bandeaux de rive et pose d'un habillage de rive acier

Le plan de financement proposé à l'appui des différentes demandes de subventions :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant HT
Rénovation du SLIS Buellas Saint Rémy.	17 323 €	Subvention DETR	30 %	5 197 €
		Subvention CD 01	30 %	5 197 €
		Autofinancement de la commune	40 %	6 929 €
TOTAL	17 323 €	TOTAL	100%	17 323 €

Approuvée